



HAL
open science

Revendications territoriales autochtones en milieu urbain. L'expérience des associations mapuches de Concepción (Chili)

Bastien Sepulveda

► **To cite this version:**

Bastien Sepulveda. Revendications territoriales autochtones en milieu urbain. L'expérience des associations mapuches de Concepción (Chili). *Inditerra. Revue internationale sur l'Autochtonie*, 2013, 5, pp.25-37. <hal-04515922>

HAL Id: hal-04515922

<https://hal.science/hal-04515922v1>

Submitted on 21 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

Revendications territoriales autochtones en milieu urbain. L'expérience des associations mapuches de Concepción (Chili)

Bastien Sepúlveda

Postdoctorant, Centro Interdisciplinario de Estudios Interculturales e Indígenas – ICIIS Pontificia Universidad Católica de Chile, Chili

bastien_sepulveda@yahoo.fr

Résumé

Basé sur un travail collaboratif mené avec des associations mapuches de la ville de Concepción, dans le centre du Chili, cet article s'intéresse au sens et à la portée des revendications territoriales autochtones en milieu urbain. Tout en posant le contexte historique de la migration des Mapuches vers les grandes villes du Chili, une attention particulière est portée aux pratiques spatiales des migrants et aux formes symboliques d'appropriation des espaces urbains. En centrant l'analyse sur la manière dont la société mapuche négocie son urbanité, l'article vise à comprendre comment la ville s'inscrit dans la géographie du territoire mapuche.

Mots-clés

Autochtonie; urbanisation; ville; territoire mapuche; Chili.

Resumen

Fundamentándose en una experiencia participativa junto a asociaciones mapuches de la ciudad de Concepción, en el centro de Chile, este artículo ahonda en el sentido y el alcance de las reivindicaciones territoriales indígenas en el medio urbano. Junto con plantear el contexto histórico de la migración mapuche hacia los centros urbanos de Chile, se pone énfasis en las prácticas espaciales de los migrantes y en las formas simbólicas de apropiación de los espacios urbanos. Al centrar el análisis en cómo la sociedad mapuche negocia su urbanidad, el artículo busca develar las formas de inscripción de la ciudad en la geografía del territorio mapuche.

Palabras claves

Indigeneidad; urbanización; ciudad; territorio mapuche; Chile.

Abstract

Based on a collaborative experience with Mapuche groups in the city of Concepción, in central Chile, this article looks at the meaning and scope of Indigenous land claims in the urban milieu. As well as setting out the historical context underlying the Mapuche migration to Chile's large cities, particular attention is paid to the migrants' spatial practices and the symbolic forms of their appropriation of urban spaces. The analysis centres around the way that Mapuche society negotiates its urbanity, as the article attempts to understand how the city is integrated into Mapuche territorial geography.

Keywords

Indigenesness, urbanisation, city, Mapuche territory, Chili.



INTRODUCTION

La présence autochtone en ville est un fait dont l'importance croissante est connue et documentée depuis plusieurs décennies. Ceux que l'on qualifie communément d'« urbains » représenteraient même dans certains pays une part majoritaire au regard de la population autochtone totale. C'est notamment le cas au Chili – qui servira d'illustration pour cet article – où, d'après les chiffres du recensement de 2002, 65 % de la population autochtone résiderait en milieu urbain. Au Chili et ailleurs, la ville semble ainsi s'imposer comme un lieu central dans la géographie des territoires autochtones, de sorte qu'il devient pour le moins difficile, sinon risqué, de traiter la question territoriale autochtone sans l'aborder ou l'envisager d'une quelconque manière dans son rapport à la ville.

La communauté scientifique dans son ensemble, et les géographes en particulier, n'a d'ailleurs pas été indifférente à cette réalité. En attestent les parutions de plusieurs dossiers thématiques dans des revues comme *Études/Inuit/Studies* (2008), *Acta Borealia* (2010) ou encore *Environment and Planning A* (2010), ainsi que plusieurs ouvrages collectifs (Howard et Proulx 2011, Newhouse et Peters 2003, Peters 2012, Peters et Andersen 2013, Sejersen *et al.* 2008) dans lesquels on compte de nombreuses contributions signées par des géographes. Les réalités autochtones urbaines y sont abordées sous des approches diverses et dans des régions allant de l'Arctique à l'Australie, en passant par le Canada, les États-Unis ou encore la Nouvelle-Zélande et le Japon.

C'est toutefois l'évolution observée quant à l'angle d'approche adopté qui retient davantage l'attention. Comme l'ont démontré K. Anderson et J. Jacobs (1997) pour l'Australie, les transformations opérées dans le champ de la géographie culturelle dans le courant des décennies 1980 et 1990 ont permis la « [...] transition d'une géographie culturelle dont l'objet est la description d'un sous-groupe donné (les Autochtones urbains) à une géographie culturelle s'intéressant aux processus

complexes de définition, négociation et revendication de l'Autochtonie (l'Autochtonie et la ville) » (Anderson et Jacobs 1997 : 14, notre traduction). Evelyn Peters (2011) précise ainsi qu'au Canada, les recherches menées au sujet de la question autochtone urbaine depuis le milieu des années 1990 ont permis de mettre en évidence qu'il n'y avait pas d'incompatibilité à être à la fois autochtone et urbain, tout en mettant le doigt sur l'absence de rupture entre la ville et le domaine communautaire d'origine, ce qui vient questionner tant le sens que la validité de la catégorie « autochtone urbain ». Comme elle l'affirme, « les individus vivant en dedans et en dehors de la ville font partie d'une même communauté autochtone, villes et réserves sont connectées dans la mesure où les individus circulent entre ces deux espaces » (Peters 2011 : 92, notre traduction).

Pour autant, ces recherches ont également démontré que l'appropriation des espaces urbains par les communautés de migrants passait par la création de lieux permettant aux individus de symboliser et d'inscrire leur identité tant individuelle que collective dans leur nouveau milieu. En référence à l'expérience des Ainus du Japon, Mark Watson (2010) propose le terme d'« autochtonie diasporique », s'exprimant par l'investissement de sites spécifiques dont la mise en réseau transcende le clivage traditionnel urbain/rural. Il n'en reste pas moins évident que les territoires et communautés d'origine continuent de constituer, pour les migrants et leurs descendants, des espaces de référence dont la mobilisation permet de donner sens à l'action collective autochtone en ville. C'est le cas au Japon (Watson 2010), mais aussi au Canada où Wilson et Peters (2003) ont observé que la célébration de cérémonies et rites traditionnels permettait aux individus résidant en milieu urbain de resignifier leur appartenance à une communauté et à un territoire aux contours plus topologiques que topographiques.

Cette situation « diasporique » caractérise particulièrement bien les Mapuches du Chili, soumis depuis la fin du 19^e siècle à un processus de mise en réduction par les

autorités chiliennes dans leur territoire historique, dans le centre-sud du pays. Aujourd'hui majoritairement urbains, les Mapuches résident en nombre dans les principaux centres urbains chiliens où un important réseau associatif autochtone s'est développé au cours des deux dernières décennies (Sepúlveda 2011). Je propose dans cet article d'analyser la formation, la structuration et le champ d'action de ce tissu associatif, dans la perspective des recompositions territoriales qui en découlent. Je m'appuierai pour cela sur une expérience de recherche actuellement en cours avec plusieurs associations mapuches de Concepción¹, seconde aire métropolitaine du pays, située dans le centre du Chili.

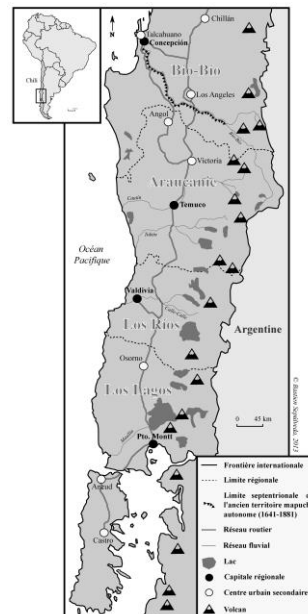
Après m'être arrêté sur les raisons du processus migratoire ayant amené un grand nombre de Mapuches à migrer en ville au cours du siècle passé, je reviendrai plus en détail sur la formation et la configuration du mouvement associatif mapuche à Concepción. Je préciserai alors les modalités d'inscription de la sphère associative mapuche dans la mosaïque urbaine chilienne. Enfin, dans une dernière partie, je recentrerai l'analyse sur l'engagement de ces associations, depuis 2008, dans un processus visant la « récupération » d'une aire protégée récemment créée au cœur de l'agglomération de Concepción. La présentation de ce cas d'étude permettra de mieux saisir les enjeux spatiaux liés à la reconnaissance et à la valorisation d'une identité autochtone en milieu urbain, tout en insistant sur la place et l'importance de la ville dans la géographie du territoire mapuche.

¹ Projet de recherche postdoctoral « Ciudad, urbanidad y territorialidad mapuche en Chile », ICIS-PUC (2013-2015). Ce projet fait suite à une recherche menée entre 2008 et 2009 dans le cadre de mon doctorat et divulguée à travers plusieurs publications préalables (voir notamment Sepúlveda 2011). Le présent article se place dans la continuité de ces travaux dont il reprend de nombreux éléments.

1. PROCESSUS MIGRATOIRE ET URBANISATION DES « GENS DE LA TERRE »²

Historiquement, le territoire mapuche s'étend de part et d'autre des Andes méridionales, des côtes du Pacifique jusqu'aux vastes étendues des pampas argentines. Les Mapuches ont maintenu leur indépendance sur ce grand territoire jusqu'à la fin du 19^e siècle, lorsque, par les campagnes militaires de *Pacification de l'Araucanie* (1861-1884) et de *Conquête du Désert* (1869-1888) respectivement, les États chilien et argentin parvinrent à l'annexer à leur juridiction. Des deux côtés des Andes, les Mapuches furent alors soumis à un violent processus de mise en réduction. Côté chilien, les réductions se sont concentrées majoritairement dans l'actuelle Région d'Araucanie, au sud du fleuve Bío-Bío qui constitua la frontière septentrionale du territoire mapuche dès l'arrivée des premiers conquistadors au milieu du 16^e siècle (Mariman *et al.* 2006).

CARTE 1 : LE TERRITOIRE MAPUCHE HISTORIQUE AU CHILI (1641-1884)



² Le terme « mapuche » se décompose de la manière suivante : mapu (terre) + che (gens) = gens de la terre.

Sortes de réserves foncières données en propriété aux principaux chefs indiens, les 3 078 réductions attribuées entre 1884 et 1929 par l'État chilien eurent surtout pour fonction d'enclaver les droits territoriaux autochtones et d'ouvrir la région à la colonisation agricole (González 1986). Très vite, cependant, le manque de terres a poussé un nombre croissant d'individus à migrer vers les centres urbains du pays en recherche d'un avenir meilleur. Dès les années 1930, des flux migratoires continus se dirigeaient ainsi vers la capitale, Santiago, mais aussi d'autres grandes villes de province (Almonacid 2008). Ces flux crurent sans cesse au fil du temps, au gré de circulations contribuant à connecter les communautés du territoire historique aux grands centres urbains chiliens. Les recensements officiels ont néanmoins très longtemps ignoré cette réalité, limitant les contours de l'identité mapuche à ceux de la réduction.

TABLEAU 1 : ESTIMATION DE LA POPULATION MAPUCHE DANS LES RECENSEMENTS ANTÉRIEURS À 1992

Année	Population mapuche
1907	101 118
1920	105 000
1940	115 880
1952	130 547
1960	138 894

Source : Chihuailaf 2006, Haughney et Mariman 1993

Ce n'est en fait qu'à partir du recensement de 1992 que l'appartenance ethnique fut officiellement prise en compte (Rupailaf 2002). La question s'y référant fut posée en ces termes : « Si vous êtes Chilien, à quelle culture vous identifiez-vous? a) mapuche; b) aymara; c) rapa nui; et d) aucune des précédentes. » Trois éléments retinrent l'attention lors de l'annonce des résultats : 1) avec 928 060 individus, la part relative de la population mapuche au regard de la

population nationale atteignait un taux de 10 %; 2) le territoire d'origine, au sud du fleuve Bío-Bío, ne regroupait plus que 36 % des Mapuches du Chili; 3) le taux d'urbanisation de la population mapuche avoisinait les 80 %, contrecarrant l'image rurale que la société chilienne s'était forgée des Autochtones. Cette configuration s'est ensuite confirmée lors du recensement de 2002. Malgré une baisse d'environ 35 % de l'effectif total par rapport à 1992, les 604 349 Mapuches recensés en 2002 représentaient encore 4 % de la population chilienne³. En outre, ces chiffres confirmèrent également le fort taux d'urbanisation de la population mapuche, de l'ordre de 65 %.

TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION MAPUCHE EN 2002

Région	Population mapuche	
	Individus	%
Tarapacá	5 443	0,90
Antofagasta	4 382	0,73
Atacama	2 223	0,37
Coquimbo	3 549	0,59
Valparaíso	14 748	2,44
Metropolitana	182 918	30,27
O'Higgins	10 079	1,67
Maule	8 134	1,35
Bío-Bío	52 918	8,76
La Araucanía	202 970	33,58
Los Lagos	100 664	16,66
Aysén	7 604	1,26
Magallanes	8 717	1,44
Total	604 349	100

Source : INE - Censo 2002, <http://www.ine.cl/>

De manière générale, les flux migratoires se sont principalement orientés vers Santiago, en raison des perspectives en termes

³ Cette baisse est attribuée à la modification de la question visant à sonder l'identité ethnique des individus. Alors qu'en 1992 cette question fut posée en termes « d'identification à », en 2002 elle fut reformulée en termes « d'appartenance à » (Rupailaf 2002).

d'accès à l'emploi. La capitale chilienne regroupait ainsi, en 2002, près du tiers de la population mapuche. Mais beaucoup d'individus ont également migré vers certaines villes de province, dans et hors du territoire historique. En 1992, les données censitaires indiquaient notamment que les deux communes abritant le plus grand nombre de Mapuches au Chili étaient Temuco, capitale de la Région d'Araucanie située au cœur du territoire mapuche historique, et Concepción, ancienne « ville-frontière » située à l'embouchure du fleuve Bío-Bío. Ces deux centres urbains comptaient respectivement une population mapuche de 38 410 individus – soit près de 22 % du total communal – et 28 871 individus – 12 % du total communal (Haughney et Mariman 1993).

S'il est alors incontestable que la ville a constitué et continue de constituer une destination privilégiée des mouvements migratoires mapuches, elle n'est cependant pas la seule option offerte aux migrants. Dès la fin du 19^e siècle, en plein processus de mise en réduction, des flux de migrants mapuches parvinrent jusqu'en Patagonie chilienne où l'État impulsa à la fin des années 1920 la colonisation des terres grâce à la *Loi de constitution de la propriété australe*. À partir des années 1950, ces flux se sont étendus aux provinces de Neuquen et de Río Negro, en Patagonie argentine, où les migrants mapuches vinrent gonfler la masse des salariés agroforestiers. En hausse après le coup d'État de 1973⁴, ces flux n'auraient été freinés qu'à la fin des années 1990, avec l'entrée en crise de l'Argentine (Gundermann *et al.* 2009). Aujourd'hui encore, il est fréquent que les membres d'une même famille transitent périodiquement de part et d'autre des Andes.

Les circuits migratoires mapuches se sont néanmoins diversifiés ces dernières années, en réponse, d'une part, à la recherche de possibilités d'emplois plus locales, dans les grandes multinationales forestières et

aquicoles installées « aux portes » des communautés; d'autre part, aux possibilités offertes plus loin, dans les régions fruitières et les centres miniers du Nord chilien (Bengoa 1996, Gundermann *et al.* 2009). Or, l'établissement des migrants dans l'ensemble de ces lieux est rarement permanent. Même en ville, où l'on note une territorialisation forte des migrants à l'échelle du quartier (Sepúlveda 2011), rien n'est jamais véritablement stable ni définitif. Des flux nombreux et réciproques ont effectivement lieu dans un va-et-vient constant entre les communautés d'origine, les villes situées à l'intérieur et hors du territoire historique et, d'une manière générale, l'ensemble des lieux associés à l'emploi saisonnier et au marché du travail. La ville, à ce titre, ne constitue bien que l'un des lieux choisis d'une migration sélective et multidirectionnelle. Les communautés situées en territoire historique se sont ainsi converties en un point d'attache, en même temps qu'un espace de référence, de vastes réseaux s'étendant de l'Atacama à la Patagonie et de part et d'autre des Andes, des plaines du Chili central aux pampas argentines.

2. L'EXPÉRIENCE DES ASSOCIATIONS MAPUCHES DE CONCEPCIÓN

Au-delà de la dispersion géographique et de la mobilité qui caractérisent la territorialité mapuche, l'établissement en ville des migrants marque profondément la configuration des espaces urbains. L'inscription en ville de ceux qui, en raison de leur importance numérique, forment désormais de véritables communautés autochtones urbaines passe en effet difficilement inaperçue. De fait, les organisations mapuches urbaines ont occupé une place croissante dans l'espace public depuis le retour à la démocratie en 1990, en quête d'une reconnaissance de leur double condition d'Autochtones en ville et d'urbains à l'intérieur de la société mapuche. Afin d'illustrer cette réalité et de saisir les enjeux qui en découlent, je

⁴ Le coup d'État du 11 septembre 1973 a instauré au Chili une dictature militaire qui installa Augusto Pinochet au pouvoir jusqu'en 1990.

m'attarderai ici plus en détail sur l'expérience des associations mapuches de Concepción.

2.1 Émergence du mouvement associatif mapuche à Concepción

Érigée au milieu du siècle sur l'embouchure du fleuve Bío-Bío, dans le centre du Chili actuel, Concepción est à la fois l'un des plus anciens et l'un des plus importants centres urbains de tout le pays. Forte d'une population de près de 950 000 habitants, la capitale régionale du Bío-Bío constitue la seconde aire métropolitaine du Chili après Santiago. En raison de sa position historique de « ville-frontière », Concepción a capté d'importants flux migratoires en provenance des réductions du sud du fleuve Bío-Bío (Sepúlveda 2011). Comme à l'échelle nationale, les premiers chiffres permettant d'évaluer l'importance de la population mapuche à Concepción sont ceux du recensement de 1992 : 28 871 Mapuches résidaient alors dans les différentes communes de l'agglomération (Concepción, Talcahuano, Penco, Lota, Coronel, Hualqui et Tomé⁵). Aujourd'hui, les 20 426 individus comptabilisés à l'échelle de l'aire métropolitaine lors du dernier recensement représentent un peu plus de 2 % de la population de l'agglomération, mais aussi 40 % de la population mapuche régionale.

La disponibilité d'informations relatives à la formation du mouvement mapuche à Concepción avant 1992 est elle aussi lacunaire, partielle et fragmentaire. Cette carence ne s'explique pas seulement par la quasi-absence de recherches menées sur l'autochtonie en milieu urbain hors de Santiago (Aravena *et al.* 2005)⁶. Elle résulte également du fait qu'à Concepción comme ailleurs, les premières générations de migrants mapuches ont généralement opté,

à leur arrivée en ville, pour une stratégie de repli et de camouflage identitaire, en réponse au racisme et à la forte discrimination dont ils faisaient l'objet.

Toutefois, des travaux récents recueillant les témoignages des acteurs ayant animé ces processus ont permis de démontrer qu'un espace social mapuche informel s'était réarticulé autour de structures, telles que certains syndicats ouvriers ou comités de quartier (Aravena 2007, Curivil 2012). C'est lors du retour à la démocratie, à la fin des années 1980, et dans la conjoncture du « réveil indien », que le mouvement mapuche urbain est véritablement sorti de l'ombre en s'affirmant sur la scène publique. À Concepción, cette résurgence a été marquée par la création, en 1988, du foyer étudiant Pegun Dugun dont l'importance tient indiscutablement à l'influence qu'il a eue dans la formation de deux grandes organisations mapuches présentes sur la scène nationale : la Coordinadora Arauco-Malleco et l'Identidad Territorial Lafkenche (Cattaneo 2004).

Par la suite, la promulgation de la *Loi indigène* de 1993 eut une influence considérable sur la formalisation et le déploiement d'un mouvement mapuche urbain dans la plupart des grandes villes du Chili. En reconnaissant pour la première fois l'existence d'Autochtones urbains auxquels elle concéda la possibilité de se constituer en Association indigène (A.I.), la nouvelle législation indigéniste permit au mouvement mapuche urbain informel de sortir de l'ombre en se restructurant sur une base ethnique. Le Pegun Dugun, qui formalisa son existence en tant qu'A.I. en 2001, fut rejoint par un grand nombre d'organisations, qui émanant pour certaines d'anciens comités de quartier ou d'ensembles folkloriques firent leur apparition dans les diverses communes de l'agglomération (Sepúlveda 2011).

En 2009, on dénombrait ainsi non moins de quatorze associations regroupant en moyenne une cinquantaine d'individus. Mais comme à Santiago, la totalité des membres inscrits à ces associations ne dépassait pas, en 2002, 3 % de l'ensemble de la population

⁵ Auxquelles il faudrait ajouter San Pedro de la Paz, Chiguayante et Hualpen, détachées respectivement en 1995, 1996 et 2004 des communes de Concepción et Talcahuano.

⁶ La grande majorité des travaux s'intéressant aux Mapuches urbains ont effectivement eu tendance à se concentrer sur le cas de Santiago, reflétant et reproduisant le fonctionnement hautement centralisé du système sociopolitique chilien.

mapuche de l'aire métropolitaine (Sepúlveda 2011). Aussi faible soit sa part au regard de l'ensemble de la « société civile mapuche »⁷, le mouvement organisé en milieu urbain s'illustre néanmoins par un répertoire d'actions et de mobilisations hautement symboliques visant à marquer l'opinion publique, et par l'intermédiaire desquelles ses membres s'inscrivent dans la mosaïque urbaine.

2.2 Recompositions identitaires et territoriales

La célèbre manifestation du 12 octobre, devenue une sorte de rituel à Concepción et partout ailleurs au Chili, constitue sans aucun doute l'un des faits les plus évidents de « marquage » de l'espace urbain par les organisations autochtones. Chaque année, les associations et foyers étudiants mapuches de l'agglomération organisent et participent au défilé de contre-célébration des 500 ans de la « Découverte ». Outre les banderoles qui accompagnent le cortège, exigeant le respect des droits des peuples autochtones ainsi que le départ des compagnies forestières, minières et énergétiques du territoire mapuche, cette grande réunion à laquelle participent également des membres de certaines communautés est l'occasion, pour beaucoup, de revêtir le costume traditionnel. Déambulant dans les rues du centre de Concepción au son des *kultrun*, *trutruka* et *piñilka*, le défilé prend l'allure d'un acte hautement symbolique dont la portée performative est de réaffirmer l'existence du peuple mapuche et la vigueur de son identité culturelle.

Il y a bien sûr d'autres occasions importantes, comme la célébration du Nouvel An mapuche ou *we tripantu* lors du solstice d'hiver au mois de juin, qui est aussi une occasion de rassemblement massif pour l'ensemble du mouvement mapuche urbain (Aravena 2003). Mais certaines associations organisent également des tournois de palin – jeu mapuche comparable au hockey sur gazon – ou de grands *nguillatun* – la plus importante cérémonie du complexe rituel

mapuche – auxquels il arrive que la presse soit conviée afin de couvrir l'événement. Mais ce qu'il importe de souligner ici est l'absence d'espaces auxquels les membres des associations ont librement accès pour la réalisation de ces activités. Contrairement aux communautés en milieu rural, qui pour leurs activités collectives possèdent généralement un ou plusieurs terrains communautaires, il est rare que les associations mapuches urbaines disposent de locaux, ne serait-ce que pour leurs assemblées ordinaires.

PHOTOGRAPHIES 1 ET 2 : MANIFESTATIONS DES 12 OCTOBRE 2007 ET 2008 À CONCEPCIÓN



Photo : Bastien Sepúlveda

Face à cette situation, une revendication récurrente que l'on retrouve chez la plupart des associations du mouvement urbain est liée à l'acquisition d'un lieu propre, tant pour la réalisation de réunions que d'activités diverses, comme celles susmentionnées. C'est alors aux municipalités que les dirigeants mapuches adressent leurs

⁷ J'emprunte l'expression à F. Le Bonniec (2011).

demandes. Ancrée dans les périphéries populaires de l'agglomération de Concepción, la vie associative mapuche se déploie généralement à l'échelle du quartier. La commune constitue, de ce fait, un cadre d'action privilégié pour le mouvement associatif mapuche en milieu urbain. Il n'est pas rare, à ce titre, que des dirigeants d'association cherchent à s'impliquer dans l'administration municipale, afin de participer à la gestion de la vie communale et y impulser des politiques sectorielles destinées à la population autochtone.

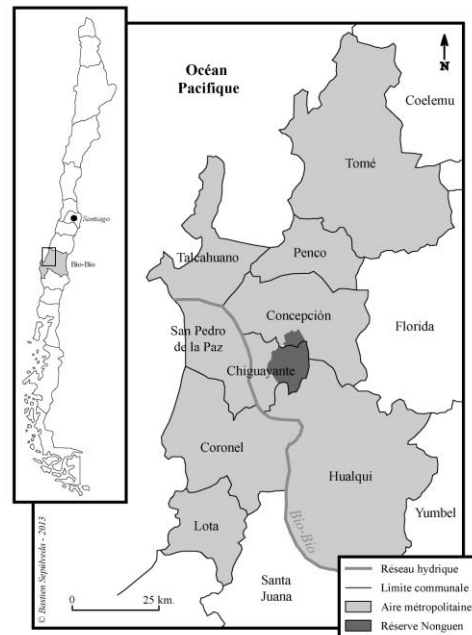
Tandis que certains posent leur candidature aux élections de maires et de conseillers municipaux, d'autres militent plus modestement pour la mise en place de bureaux d'affaires autochtones au sein des municipalités, dont la principale fonction est la prise en charge et l'organisation d'événements et de manifestations culturelles diverses. Fonctionnant déjà depuis plusieurs années dans certaines municipalités de l'agglomération de Santiago où de véritables « parcs autochtones » ont même été mis en place⁸, les bureaux d'affaires autochtones sont loin d'être généralisés. À Concepción, notamment, cette instance n'a été formellement créée que très récemment, en janvier 2013. De fait, il n'existe pas, à ce jour, dans l'agglomération, d'espace pour ainsi dire « réservé » aux associations mapuches dont les revendications se sont orientées, depuis 2009, vers la toute récente réserve nationale Nonguen.

3. LA REVENDICATION DE LA RÉSERVE NATIONALE NONGUEN

Destinées depuis le début du 20^e siècle à la production d'eau potable pour les habitants de l'agglomération de Concepción, les terres du Fundo Nonguen ont été placées en 2009

sous le statut de réserve nationale. Impulsée à la fin des années 1990 par l'ONG écologiste CODEFF, la sanctuarisation du Fundo Nonguen a été motivée par le projet de privatisation de l'entreprise publique responsable de la distribution d'eau potable dans l'agglomération, ESSBIO. Cette mesure permet aujourd'hui de protéger 2 931 ha à l'intérieur desquels se trouvent les dernières parcelles de forêt primaire de l'agglomération de Concepción. Établie dans un secteur vallonné des communes de Chiguayante et Concepción, à seulement 12 km du centre-ville par un chemin accessible toute l'année, la réserve nationale Nonguen a suscité l'intérêt des associations mapuches de l'agglomération avant même sa création.

CARTE 2 : LOCALISATION DE LA RÉSERVE NATIONALE NONGUEN



Source : CONAF, Gobierno de Chile

3.1 Le cadre normatif de gestion des aires protégées

Depuis 1973, la gestion des aires protégées au Chili est placée sous la responsabilité de la Corporation nationale forestière (CONAF), entité publique de droit privé qui relève du ministère de l'Agriculture. La centaine d'aires protégées formant le Système

⁸ Dans la commune d'El Bosque, par exemple, l'association Mahuidache a obtenu l'installation d'un vaste complexe socioculturel qui, outre sa fonction primordiale de récréation d'un espace communautaire propre, sert également désormais de base à la mise en place de parcours ethno-touristiques mettant en réseau différentes initiatives vouées à la valorisation de l'identité autochtone en milieu urbain.

national d'aires naturelles protégées de l'État (SNASPE) se répartissent en trois catégories distinctes, définies selon des modalités de gestion propres : parc national, monument naturel et réserve nationale. Contrairement aux deux premières, la catégorie de réserve nationale se caractérise par le fait qu'elle intègre, dans sa définition, la prise en compte des communautés locales et de leurs besoins, dans une perspective de développement durable. Selon les textes officiels, une réserve nationale est une :

Aire dont il est nécessaire de conserver et d'utiliser les ressources naturelles avec une attention particulière, de par leur susceptibilité à subir des dégradations ou en raison de leur importance dans le maintien du bien-être de la communauté. Les objectifs de cette catégorie sont la gestion de la conservation et la protection de la ressource sol et des espèces sauvages menacées de faune et de flore, le maintien ou l'amélioration de la production hydrique, et le développement et l'application de technologies d'usage rationnel de la flore et de la faune.

La catégorie de réserve nationale offre ainsi une flexibilité dont ne bénéficient ni les parcs nationaux ni les monuments naturels, plus restrictifs en terme de gestion et d'intervention sur les ressources environnementales. Ces dispositions particulières ont d'ailleurs permis à plusieurs communautés autochtones de se voir reconnaître des droits spécifiques au sein de réserves fondées sur des terres revendiquées comme ancestrales – activités touristiques et de collecte, élevage extensif, cérémonies religieuses, etc. Impulsé par le Conseil de Toutes les Terres, l'une des organisations autochtones les plus actives au cours des deux dernières décennies au Chili, un mouvement de « récupération » d'aires protégées a même vu le jour en pays mapuche.

En septembre 2000, un premier contrat d'association a ainsi été signé entre la CONAF et onze communautés mapuches vivant aux abords de la réserve nationale Villarrica, dans le sud de l'Araucanie. Depuis, plusieurs autres contrats ont

également été négociés ailleurs dans la région, mais aussi dans le nord du Chili où, en 2002, la CONAF signa une convention reconnaissant aux communautés *atacameñas* (*lican antay*) un droit d'administration de l'activité touristique dans plusieurs sites archéologiques de la réserve nationale Los Flamencos (Guyot 2011). Bien qu'il ne soit pas encore permis de parler de renversement d'une tendance historique d'exclusion ayant relégué les peuples autochtones à la périphérie des aires protégées, un processus d'ouverture institutionnelle basé sur le principe de reconnaissance des droits autochtones s'est indubitablement enclenché au Chili ces dernières années (Aylwin et Cuadra 2011).

C'est dans ce contexte particulier qu'ont émergé, fin 2008, les mobilisations des associations mapuches de Concepción à l'égard de la réserve nationale Nonguen. Adaptant le lexique de la « récupération » à leur réalité urbaine par l'usage et le déploiement d'une symbolique forte et habilement codifiée, les dirigeants mapuches urbains ont su marquer un précédent, défiant la CONAF et son institutionalité sur un terrain où personne ne les attendait.

PHOTOGRAPHIE 3 : PORTAIL D'ENTRÉE DE LA RÉSERVE NATIONALE NONGUEN



Photo : Bastien Sepúlveda

3.2 La mobilisation des associations mapuches de Concepción

À l'initiative des dirigeants de l'association Newen Mapu⁹, plusieurs associations mapuches de Concepción se sont engagées, en 2008, dans un processus d'unification et de stratification visant la formation d'un grand référent représentatif de l'ensemble du mouvement mapuche à l'échelle de l'agglomération. Sur proposition des membres de Newen Mapu, le lancement officiel de cette plateforme associative se ferait lors de la réalisation d'un grand *nguillatun* qui aurait lieu dans les enceintes de la réserve nationale Nonguen dont la « récupération » constitua le propos mobilisateur du processus organisationnel. Non par hasard, c'est un 28 février, date anniversaire de la prise et destruction de Concepción par les troupes du légendaire chef mapuche Lautaro en 1554, que les dirigeants de Newen Mapu convoquèrent la célébration de leur *nguillatun*. Tels des Lautaro des temps modernes, les dirigeants mapuches urbains cherchèrent eux aussi, un 28 février, à « chasser » symboliquement l'État de leur territoire, par l'occupation des terres de la réserve.

Dans une déclaration publique datée du 3 mars 2009, ils firent part de leur volonté d'« amorcer un processus de récupération territoriale de la réserve **NONGUEN** (plus de 3000 ha) qui doit se transformer en territoire mapuche », s'agissant, comme ils le soulignent, « [d'] un lieu de Concepción qui conserve encore une biocénose pure et originale », particulièrement propice donc à l'établissement d'une connexion avec la sphère divine. Apparaît en outre derrière cela l'idée que c'est précisément aux « gens de la terre » que revient le devoir et le droit légitime de protéger la nature, dont les signataires de la déclaration affirment d'ailleurs être « les seuls à comprendre le sage silence des esprits qui y demeurent ». Mais cette pétition de rétrocession est aussi

⁹ Fondée en septembre 2007 dans le secteur Barrio Norte de la commune de Concepción, Newen Mapu compte en 2014 une soixantaine d'adhérents, constituant à ce titre l'une des plus grandes associations mapuches de tout Concepción.

et surtout présentée comme partie prenante d'un vaste processus de réaffirmation identitaire dans lequel l'État est appelé à prendre ses responsabilités, au vu de la dette contractée à l'égard des Autochtones en général, et des Mapuches en particulier, au cours d'une histoire marquée au sceau du colonialisme et de la dépossession :

Aujourd'hui, nous nous trouvons loin de nos communautés des secteurs ruraux d'Araucanie, de Valdivia, d'Osorno et de la Province d'Arauco, parce que nos aînés durent abandonner leurs territoires ancestraux où nos terres ont été usurpées. Nous avons dû apprendre à être Mapuches urbains, à vivre dans des quartiers marginaux au milieu du ciment et du racisme.

C'est donc de la reconnaissance d'un espace avant tout identitaire qu'il s'agit, permettant aux individus issus de la migration hors du domaine des anciennes réductions de s'intégrer à la mosaïque urbaine dans le respect et la valorisation de leur ethnicité. À ce titre, l'appropriation et l'usage du lexique de la « récupération » en contexte urbain permet aux dirigeants mapuches, non seulement de légitimer leur condition d'autochtones en se connectant aux luttes menées dans les communautés situées en territoire historique – dont ils étendent au passage la définition –, mais aussi, comme l'affirment K. Wilson et E. Peters, de combattre les « représentations dominantes des espaces appropriés pour les identités et les cultures autochtones » (2003 : 405, notre traduction). Au-delà, on remarquera également que c'est le poids de l'héritage et de la place octroyée à la ville dans la géographie du pouvoir colonial qui est implicitement contesté.

On comprend dès lors les réticences exprimées par les représentants de la CONAF qui opposèrent un refus catégorique à la célébration de toute cérémonie dans les enceintes de l'aire protégée. N'ayant obtenu gain de cause, les associations mapuches trouvèrent, dans l'urgence, un terrain privé à quelques mètres de l'entrée de la réserve, qu'elles louèrent pour y réaliser leur *nguillatun*. La presse y fut conviée, couvrant l'événement qui, au-delà du refus prévisible

de la CONAF, fut une réussite de tout point de vue (Sepúlveda 2011). Mais la plus grande victoire des dirigeants mapuches fut assurément d'être parvenus à « s'inviter » et à prendre part à un débat dans lequel personne ne les attendait. Prenant l'institution « par surprise », ils obligèrent en effet ses représentants à se positionner en engageant des discussions toujours en cours sur une possible reconnaissance de droits spécifiques au sein de la réserve. En ce sens, c'est une avancée majeure qui a incontestablement été marquée. Si le chemin à parcourir reste certes encore long et tortueux, les dirigeants des associations mapuches urbaines n'en sont pas moins parvenus à s'imposer comme interlocuteurs valides, aujourd'hui appelés à la table des négociations. Bon gré mal gré, c'est ainsi leur place dans l'aire métropolitaine qui s'en trouve redéfinie.

CONCLUSION

Ce que met en évidence l'expérience des associations mapuches de Concepción est la manière dont la ville est aujourd'hui contestée jusque dans ses fondements, en tant qu'espace de pouvoir, symbole de la domination coloniale. En se posant en héritiers d'un passé et d'une histoire marquée par la dépossession et l'injustice, les représentants mapuches légitiment l'enclenchement d'un processus de réappropriation et de récupération de sites érigés sur des terres ayant été usurpées à leurs ancêtres. C'est une manière de se positionner à l'égard de la ville et d'y prendre place, mais aussi, par cet acte, d'inscrire cette dernière dans la géographie d'un territoire dont ils élargissent la conception, trop souvent restreinte et reléguée à l'univers chimérique des communautés dites « traditionnelles » (Sepúlveda 2012).

En revendiquant une ou plutôt leur place en ville, les organisations et représentants autochtones défient ainsi les fondements d'une modernité spatiale ayant inscrit la ville et l'autochtonie dans une relation dichotomique. Aussi, une telle posture bat en brèche les représentations communément véhiculées d'une autochtonie

ancrée dans une tradition atemporelle – souvent idéalisée comme telle – ayant servi de base à une forme historique d'exclusion sociospatiale. À l'image des réserves au Canada, les réductions créées au sud du fleuve Bío-Bío à partir de la fin du 19^e siècle ont longtemps constitué une sorte de « milieu naturel indien » (Comat 2012), dessinant les contours d'une autochtonie permise et acceptée, définie par la coercition du pouvoir colonial.

Si les urbanités autochtones révèlent, comme l'affirme M. Watson (2010), le caractère « problématique » de telles représentations, celles-ci questionnent en même temps les assises d'une modernité spatiale dont l'imposition cache mal la complexité et la fluidité des restructurations territoriales contemporaines. La ville, en effet, n'est pas seulement pratiquée et appropriée par les communautés de migrants. Elle est aussi intégrée, incorporée à l'édifice territorial autochtone dans lequel elle tend à occuper une place de plus en plus importante, pour ne pas dire centrale. De sorte qu'il n'apparaît ni incongru ni inconsistant de proposer, suivant Watson (2010), d'« urbaniser les études autochtones ». Une géographie conséquente des territoires autochtones ne peut effectivement faire l'économie d'un tel « détour », quand bien même la ville est désormais investie tant physiquement que symboliquement et que les pratiques spatiales individuelles et collectives y redessinent les contours des territoires contemporains.

BIBLIOGRAPHIE

- ALMONACID FABIAN. 2008. La división de las comunidades indígenas del sur de Chile, 1925-1958 : un proyecto inconcluso, *Revista de Indias* 68 (243) : 115-150.
- ANDERSON KAY ET JACOBS JANE. 1997. From Urban Aborigines to Aboriginality and the City, *Australian Geographical Studies* 35 (1) : 1-22.
- ARAVENA ANDREA. 2007. *Mapuches en Santiago. Memorias de inmigrantes y residentes. Relatos para una antropología implicada sobre indígenas urbanos*. Concepción : Escaparate.

- ARAVENA ANDREA. 2003. El rol de la memoria colectiva y de la memoria individual en la conversión identitaria mapuche, *Estudios Atacameños* 26 : 89-96.
- ARAVENA ANDREA, GISSI NICOLAS ET TOLEDO GONZALO. 2005. Los Mapuche más allá y más acá de la frontera: identidad étnica en las ciudades de Concepción y Temuco, *Sociedad Hoy* 8/9: 117-132.
- AYLWIN JOSE ET CUADRA XIMENA. 2011. *Los desafíos de la conservación en los territorios indígenas en Chile*. Temuco : Observatorio de los Derechos de los Pueblos Indígenas.
- BENGOA JOSÉ. 1996. Población, familia y migración mapuche. Los impactos de la modernización en la sociedad mapuche. 1982-1995, *Pentukun* 6 : 9-28.
- CATTANEO RODRIGO. 2004. *Dynamiques organisationnelles et stratégies territoriales des groupes résidentiels mapuche-lafkenche de la commune de Tirúa (VIIIe Région, Chili) : l'ethnicité comme ressource spatiale*. Mémoire de maîtrise (Géographie), Université de Paris III – Sorbonne Nouvelle, Paris.
- CHIHUAILAF ARAUCO. 2006. Migraciones mapuche en el siglo XX, *Cahiers ALHIM* 12 : en ligne. <http://alhim.revues.org/index1212.html>
- COMAT IOANA. 2012. Sortir de l'invisibilité : comprendre la place de la ville dans les territoires autochtones contemporains sous l'angle juridique, *Géographie et Cultures* (81) : 57-74.
- CURVIL FELIPE. 2012. Asociatividad mapuche en el espacio urbano. Santiago, 1940-1970, in Comunidad de Historia Mapuche (dir.), *Tai iñ fijke xipa rakizuameluwün. Historia, colonialismo y resistencia desde el país Mapuche* : 161-190. Temuco : Ediciones Comunidad de Historia Mapuche.
- GONZÁLEZ HECTOR. 1986. Propiedad comunitaria o individual. Las leyes indígenas y el pueblo mapuche, *Nütram* 2 (3) : 7-13.
- GUNDERMANN HANS, HECTOR GONZÁLES ET LARISA DE RUYT. 2009. Migración y movilidad mapuche a la Patagonia argentina, *Magallania* 37 (1) : 21-35.
- GUYOT SYLVAIN. 2011. The Instrumentalization of Participatory Management in Protected Areas: The Ethnicization of Participation in the Kolla-Atacameña Region of the Central Andes of Argentina and Chile, *Journal of Latin American Geography* 10 (2) : 9-36.
- HAUGHNEY DIANE ET PEDRO MARIMAN. 1993. *Población mapuche: cifras y criterios*. Centro de Estudios y Documentación Mapuche Liwen, Documento de Trabajo n°1, Temuco. <http://www.xs4all.nl/~rehue/art/liwdoc1a.html>, consulté le 2013-01-24.
- HOWARD HEATHER ET CRAIG PROULX (dir.). 2011. *Aboriginal Peoples in Canadian Cities. Transformations and Continuities*. Waterloo : Wilfrid Laurier University Press.
- LE BONNIEC FABIEN. 2011. Mitos y realidades acerca de la figura de la intelectualidad mapuche en la edad del multiculturalismo neoliberal chileno, *Cuadernos Interculturales* 9 (17) : 53-71.
- MARIMAN PABLO, SERGIO CANIQUERO, RODRIGO LEVIL ET JOSE MILLANEN. 2006. *j...Escucha, winka...! Cuatro ensayos de Historia Nacional Mapuche y un epílogo sobre el futuro*. Santiago de Chile : LOM Ediciones.
- NEWHOUSE DAVID ET EVELYN PETERS (dir.). 2003. *Not Strangers in These Parts. Urban Aboriginal Peoples*. Ottawa : Government of Canada Publications.
- PETERS EVELYN (dir.). 2012. *Urban Aboriginal Policy Making in Canadian Municipalities*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- PETERS EVELYN. 2011. Emerging Themes in Academic Research in Urban Aboriginal Identities in Canada, 1996-2010, *Aboriginal Policy Studies* 1 (1) : 78-105.
- PETERS EVELYN ET CHRIS ANDERSEN (dir.). 2013. *Indigenous in the City. Contemporary Identities and Cultural Innovation*. Vancouver : UBC Press.
- RUPAILAF RAUL. 2002. Las organizaciones mapuches y las políticas indigenistas del Estado chileno (1970-2000), *Revista de la Academia* 7 : 59-103.
- SEJERSEN FRANK, KIRSTEN THISTED ET SOREN THUESSEN (dir.). 2008. *The Urban Arctic. Living Communities: New Perspectives on Inuit Urban Life*. Copenhagen : Eskimology and Arctic Studies Section / International School for Studies of Arctic Societies (IPSSAS).
- SEPÚLVEDA BASTIEN. 2012. Autochtonie, territoire et urbanité : questions et débats autour des revendications territoriales mapuches au Chili, *Géographie et Cultures* (81) : 17-35.

SEPÚLVEDA BASTIEN. 2011. Recompositions territoriales autochtones en milieu urbain. Urbanisation et urbanité mapuche au Chili, *Recherches amérindiennes au Québec* 41 (2-3) : 117-128.

WATSON MARK. 2010. Diasporic Indigeneity: Place and the Articulation of Ainu Identity in Tokyo, Japan, *Environment and Planning A* 42 (2) : 268-284.

WILSON KATHI ET EVELYN PETERS. 2005. « You can make a place for it ». Remapping Urban First Nations Spaces of Identity, *Environment and Planning D* 23 (3) : 395-413.

